



Paiement des rtt acquis, avec congés maladie en cours d'année

Par **bruno**, le **21/10/2009** à **10:03**

Bonjour,

J'ai une question par rapport au paiement des RTT

J'ai appris que les RTT, lorsqu'ils n'étaient pas utilisés en tant que repos compensateur, mais que l'on se les faisait payer par notre employeur, devaient être traités comme heures supplémentaires, soit au taux horaire majoré au minimum de 25%

A aujourd'hui, notre société a pris un accord, stipulant que les personnes qui auront des absences pour maladie, ne se feront pas payer leurs RTT en heures supplémentaires mais en heures normales

Ce que j'ai du mal à comprendre, car pendant un congés maladie on n'acquiert pas de RTT, et je ne vois pas pourquoi, sous prétexte d'avoir eu une absence pour maladie, cela nous ferai perdre le bénéfice de se voir payer en heures supplémentaires les RTT qui nous sont acquis

Merci de me confirmer ce qui est légal svp

Merci par avance de votre aide

Cordialement

Bruno CHOPIN